



**Note de préparation au comité syndical du 8 mars 2018**  
**à 17h30 à Lagrand (salle de la CCSB)**

**DÉLIBÉRATIONS**

**1- VOTE DU COMPTE DE GESTION**

**Contexte :**

Les résultats budgétaires de l'exercice 2017 dressés par le Trésorier du SMIGIBA sont présentés dans le tableau ci-dessous :

40900 - SMIGIBA - Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	721 423,98	703 669,18	1 425 093,16
Titres de recette émis (b)	261 710,90	642 272,48	903 983,38
Réductions de titres (c)	414,71	773,35	1 188,06
Recettes nettes (d = b - c)	261 296,19	641 499,13	902 795,32
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	721 423,98	703 669,18	1 425 093,16
Mandats émis (f)	272 893,92	603 778,40	876 672,32
Annulations de mandats (g)	0,00	1 105,55	1 105,55
Depenses nettes (h = f - g)	272 893,92	602 672,85	875 566,77
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		38 826,28	27 228,55
(h - d) Déficit	11 597,73		

Les résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés provenant du Trésorier du SMIGIBA sont présentés dans le tableau ci-dessous :

40900 - SMIGIBA - Exercice 2017

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	115 733,91	0,00	-11 597,73	0,00	104 136,18
Fonctionnement	50 905,06	0,00	38 826,28	0,00	89 731,34
<b>TOTAL I</b>	<b>166 638,97</b>	<b>0,00</b>	<b>27 228,55</b>	<b>0,00</b>	<b>193 867,52</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>166 638,97</b>	<b>0,00</b>	<b>27 228,55</b>	<b>0,00</b>	<b>193 867,52</b>

**Projet de délibération n°2018-005:**

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y

**Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents**

Maison de l'intercommunalité 05 140 ASPRES SUR BUËCH

☎ : 09 66 44 21 26 📠 : 04 92 58 63 16 @ : smigiba05@orange.fr

rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## 2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

### Contexte :

Le compte administratif de l'exercice 2017 est présenté ci-dessous :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		115 733,91 €		50 905,06 €		166 638,97 €
Opérations exercice	272 893,92 €	261 296,19 €	602 672,85 €	641 499,13 €	875 566,77 €	902 795,32 €
<b>Total</b>	<b>272 893,92 €</b>	<b>377 030,10 €</b>	<b>602 672,85 €</b>	<b>692 404,19 €</b>	<b>875 566,77 €</b>	<b>1 069 434,29 €</b>
Résultat de clôture		104 136,18 €		89 731,34 €		193 867,52 €
Restes à réaliser	95 856,39 €	106 475,01 €			95 856,39 €	106 475,01 €
<b>Total cumulé</b>	<b>95 856,39 €</b>	<b>210 611,19 €</b>		<b>89 731,34 €</b>	<b>95 856,39 €</b>	<b>300 342,53 €</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>114 754,80 €</b>		<b>89 731,34 €</b>		<b>204 486,14 €</b>

### Projet de délibération n°2018-006 :

Le projet de délibération jointe à la note de préparation présente le compte administratif de l'exercice 2017, en détaillant par section les dépenses et recettes ainsi que les taux de réalisation.

### 3- AFFECTATION DES RÉSULTATS

#### Contexte :

Sur la base du compte de gestion et du compte administratif, les résultats sont établis comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	Réalisé
Dépenses	- 272 893,92 €	- 95 856,39 €	- 602 672,85 €
Recettes	261 296,19 €	106 475,01 €	641 499,13 €
Report 2016	115 733,91 €		50 905,06 €
<b>Résultat à reporter</b>	<b>104 136,18 €</b>		<b>89 731,34 €</b>

#### Projet de délibération n°2018-007 :

Décide d'affecter le résultat 2017 sur le budget 2018 de la manière suivante :

Investissement : 104 136,18 € au compte 001 (recettes)

Fonctionnement : 89 731,34 € au compte 002 (dépenses)

### 4- VOTE DU BUDGET 2018

#### Contexte :

Le budget primitif de l'exercice 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève à :

**En recettes à la somme de : 1 438 200,10 Euros**

**En dépenses à la somme de : 1 438 200,10 Euros**

Le budget 2018 est présenté par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
<b>011</b>	Charges à caractère général	247 862,00 €
<b>012</b>	Charges de personnel, frais assimilés	378 074,39 €
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	28 188,37 €
<b>66</b>	Charges financières	0,00 €
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	30 297,70 €
<b>22</b>	Dépenses imprévues	3 000,00 €
<b>014-7398</b>	Atténuation de produits	29 383,03 €
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	0,00 €
<b>042-6811</b>	Dotations aux amortissements	178 146,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>894 951,49 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>74</b>	Dotations et participations	641 530,15 €
<b>042</b>	Reprise de subventions	163 690,00 €
<b>002</b>	Résultat de fonctionnement reporté	89 731,34 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>894 951,49 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>RAR</b>	<b>Prévisions 2018</b>	<b>Montant total</b>
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	61 200,00 €	74 809,09 €	136 009,09 €
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	25 586,39 €	52 595,75 €	78 182,14 €
<b>23</b>	Immobilisations en cours	9 070,00 €	127 297,39 €	136 367,39 €
<b>020</b>	Dépenses imprévues		25 000,00 €	25 000,00 €
<b>040-139</b>	Reprise de subventions		163 690,00 €	163 690,00 €
<b>041-2331</b>	Opérations patrimoniales		4 000,00 €	4 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>95 856,39 €</b>	<b>443 392,22 €</b>	<b>543 248,61 €</b>

<b>RECETTES</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>RAR</b>	<b>Prévisions 2018</b>	<b>Montant total</b>
<b>13</b>	Immobilisations incorporelles	106 475,01 €	140 094,87 €	246 569,88 €
<b>10</b>	Immobilisations corporelles		10 396,55 €	10 396,55 €
<b>21</b>	Immobilisations en cours		0,00 €	0,00 €
<b>040-28</b>	Amortissements		178 146,00 €	178 146,00 €
<b>001</b>	Résultat d'investissement reporté		104 136,18 €	104 136,18 €
<b>041-2031</b>	Opérations patrimoniales		4 000,00 €	4 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>106 475,01 €</b>	<b>328 637,42 €</b>	<b>543 248,61 €</b>

### **Projet de délibération n°2018-008 :**

- **D'approuver** le budget primitif de l'exercice 2017, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 438 200,10 Euros

En dépenses à la somme de : 1 438 200,10 Euros

- **D'adopter** le budget par chapitre selon le détail présenté ci-dessus

## 5- VOTE DES PARTICIPATIONS 2018

### Contexte :

Les participations des communautés de communes demandées pour l'année 2018 s'élèvent à 229 852,38 € au total et permettent la mise en œuvre d'actions prioritaires du contrat de rivière et la poursuite des actions qui étaient inscrites au contrat de rivière. Les participations en fonctionnement s'élèvent à 191 749,50 € et en investissement à 38 102,87 €. Les actions qui relèvent de la GEMAPI représentent 102 675,10 € et celles qui sont hors GEMAPI sont de 127 177,28 €.

### Projet de délibération n°2018-009 :

- D'approuver les participations financières des communautés des communes pour l'exercice budgétaire 2018 pour un montant total de **229 852,38 €**

EPCI	Participations totales 2018
Communautés de communes Buëch Dévoluy	82 678,33 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	128 772,08 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	16 765,78 €
Communautés de communes Diois	1 636,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>229 852,38 €</b>

- D'approuver la répartition suivante en GEMAPI/hors GEMAPI de ces participations :
  - Participations qui relèvent de la GEMAPI

EPCI	Participations GEMAPI 2018
Communautés de communes Buëch Dévoluy	36 932,43 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	57 522,51 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	7 489,28 €
Communautés de communes Diois	730,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>102 675,10 €</b>

- Participations qui relèvent du hors GEMAPI

EPCI	Participations HORS GEMAPI 2018
Communautés de communes Buëch Dévoluy	45 745,90 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	71 249,57 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	9 276,51 €
Communautés de communes Diois	905,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>127 177,28 €</b>

### Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

Maison de l'intercommunalité 05 140 ASPRES SUR BUËCH

☎ : 09 66 44 21 26 📠 : 04 92 58 63 16 @ : smigiba05@orange.fr

## 6- RENOUELEMENT LIGNE TRÉSORERIE

### Contexte :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) a besoin de contracter, comme chaque année, une ouverture de crédit de type « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 70 000 Euros, pour une durée d'un an, avec un taux EONIA + 2,09 %

### Projet de délibération n°2018-010 :

- Décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit de type « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 70 000 Euros, pour une durée d'un an, avec un taux EONIA + 2,09 %
- Autorise le président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.
- Autorise le président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

## 7- CRÉDIT RELAIS

### Contexte :

Afin de pallier le retard de subventions pour les postes et les actions sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA, le syndicat doit contracter un crédit relais « différé en capital » d'un montant de 140 000 €.

### Projet de délibération n°2018-011 :

**Décide** de contracter auprès de la Caisse d'Épargne un prêt relais de 140.000€ (cent quarante mille euros) pour une durée maximum de 3 ans au taux en vigueur au moment de l'engagement pour un paiement annuel des intérêts.

Le versement des fonds sera réalisé dans les deux mois suivants la signature du contrat en 1 seul versement. Le remboursement du capital peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois. L'amortissement du capital est in fine. Les frais de dossier s'élèvent à 350 euros.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne ainsi que tous documents nécessaires.

## 8- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE POSTE PAPI

### Contexte :

Un poste d'ingénieur en hydraulique a été créé en 2016 pour élaborer le PAPI d'intention du Buëch. Afin d'obtenir des subventions pour ce poste, conformément au plan d'actions de prévention des inondations et dans l'attente de la signature officielle de la convention financière du PAPI, il est proposé de prendre une délibération de principe.

## Projet de délibération n°2018-012 :

**De maintenir** ouvert le poste d'ingénieur hydraulicien (bac +5, filière technique), à temps plein, 35h hebdomadaires annualisées, pour exercer les missions suivantes sur la durée du PAPI d'intention :

- animation du PAPI d'intention du Buëch de 2018 à 2020,
- mise en œuvre et suivi technique des actions du PAPI sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA,
- suivi administratif des actions engagées sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA,
- réalisation du dossier de candidature pour le PAPI complet du Buëch ;

**D'autoriser** le Président du SMIGIBA à solliciter les financements nécessaires auprès de l'ensemble des partenaires financiers concernant ce poste ;

**D'autoriser** le Président du SMIGIBA à signer les conventions relatives aux aides financières obtenues auprès des partenaires financiers et leurs avenants.

## 9- STATIONS DE MESURES DES DÉBITS

### Contexte :

Le SMIGIBA a pour mission la mise en œuvre des stations temporaires de mesures des hauteurs d'eau en période d'étiage et propose de faire évoluer le réseau de sondes en intégrant en 2018 une nouvelle station de mesures sur la Méouge, à proximité de sa confluence avec le Buëch. Par ailleurs, dans le cadre d'un travail partenarial mené avec la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes, le syndicat propose de s'impliquer dans l'instrumentation des prises d'eau principales des canaux d'irrigation pour quantifier les volumes d'eau prélevés au regard des débits des cours d'eau. Enfin, pour améliorer la connaissance en période d'étiage estival, il est proposé d'assurer le suivi thermique des cours d'eau afin de proposer une évolution -à terme- du plan cadre sécheresse intégrant des valeurs de température.

## Projet de délibération n°2018-013 :

- **De poursuivre** l'action B3.2 du contrat de rivière « Buëch vivant, Buëch à vivre » qui concerne le réseau de suivi du débit du Buëch et de ses Affluents ;
- **De valider les dépenses prévisionnelles** suivantes :

• Maintenance annuelle des stations fixes		2 500 €HT
• 10 stations temporaires (canaux + cours d'eau)	16 500 €HT	
• 10 sondes thermiques		800 €HT
• Installation annuelle des stations temporaires	700 €HT	
	→ <b>TOTAL = 20 500 €HT</b>	
- **D'autoriser** le Président du SMIGIBA à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers pour un montant total de prestations de 20 500 € HT auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil régional PACA dont le plan de financement est le suivant :
  - **Agence de l'Eau : 50 % soit 10 250 € HT**
  - **Conseil Régional PACA : 30 % soit 6 150 € HT**
  - **SMIGIBA : 20 % soit 4 100 € HT**

## 10- TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION 2018

### Contexte :

Le SMIGIBA a réalisé en interne le plan pluriannuel d'entretien de la végétation, sur les 3 prochaines années, entre 2018 et 2020 inclus. L'année 2018 prévoit des travaux sur le Grand Buëch et les affluents du Grand Buëch. Les tronçons prévisionnels sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Commune	Cours d'eau	Tronçon	Linéaire (ml C.E)	Année	Estimatif € H.T
<b>GRAND BUECH</b>					
Lus la Croix Haute	Grand Buech	G.B1	5000	2018	8900
St- Julien en B.	Grand Buech	G .B2	4000	2018	9800
St- Julien en B.	Grand Buech	G .B3	1100	2018	3000
La Faurie	Grand Buech	G .B4	1500	2018	3500
Aspres sur B.	Grand Buech	G.B5	3200	2018	12000
Aspremont	Grand Buech	G.B6	2200	2018	9900
Aspremont / Sigottier	Grand Buech	G.B7	3400	2018	25000
<b>Linéaire total Grand Buëch</b>			<b>20 400</b>	<b>Total Grand Buëch</b>	<b>72 100,00 €</b>

Commune	Cours d'eau	Tronçon	Linéaire (ml C.E)	Année	Estimatif € H.T
<b>AFFLUENTS GRAND BUECH</b>					
Lus la C.H.	Lunel	Tronçon 1 torrent du Lunel	3000	2018	9000
Lus la C.H.	Lunel	Tronçon 2 torrent du Lunel	1000	2018	4000
La Faurie	Aiguebelle	Tronçon torrent d'Aiguebelle de Montbrand	1800	2018	5400
La Beaume	Chauranne	Tronçon torrent de Chauranne 1	2000	2018	6000
St- Pierre d'Argençon	Chauranne	Tronçon torrent de Chauranne 2	900	2018	4500
St- Pierre	Chauranne	Tronçon torrent de	5000	2018	10000

### Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

Maison de l'intercommunalité 05 140 ASPRES SUR BUËCH

☎ : 09 66 44 21 26 📠 : 04 92 58 63 16 @ : smigiba05@orange.fr

8/11



Commune	Cours d'eau	Tronçon	Linéaire (ml C.E)	Année	Estimatif € H.T
d'Argençon / Aspremont		Chauranne 3			
<b>Linéaire total affluents Grand Buëch</b>			<b>13 700</b>	<b>Total affluents Grand Buëch</b>	<b>38 900,00 €</b>
<b>Linéaire total Grand Buëch et affluents</b>			<b>34 100</b>	<b>Total Grand Buëch et affluents 2018</b>	<b>111 000,00 €</b>

### Projet de délibération n°2018-014 : Secteurs hors Drôme

- **D'AUTORISER** le Président du SMIGIBA à engager et signer les marchés, les avenants éventuels ainsi que tous les documents nécessaires au suivi administratif et financier de ces marchés.
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions pour un montant total de travaux de **89 100 € HT** auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional PACA et du Conseil Départemental 05 dont le plan de financement est le suivant :
  - Agence de l'eau : 30 % soit 26 730 € HT
  - Conseil régional PACA : 30 % soit 26 730 € HT
  - Conseil départemental 05 : 20 % soit 17 820 € HT
  - SMIGIBA : 20 % soit 17 820 € HT
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux avec une ou plusieurs associations d'insertion dans la limite du montant inscrit au budget pour cette action.
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux et de circulation avec les propriétaires riverains.

### Projet de délibération n°2018-015 : Secteurs Drôme

- **D'AUTORISER** le Président du SMIGIBA à engager et signer les marchés, les avenants éventuels ainsi que tous les documents nécessaires au suivi administratif et financier de ces marchés.
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions pour un montant total de travaux de **21 900 € HT** auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 26 dont le plan de financement est le suivant :
  - Agence de l'eau : 30 % soit 6 570 € HT
  - Conseil départemental 26 : 25 % soit 5 475 € HT
  - Autres financements et SMIGIBA : 45 % soit 9 855 € HT
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux avec une ou plusieurs associations d'insertion dans la limite du montant inscrit au budget pour cette action.
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux et de circulation avec les propriétaires riverains.

## 11- CONVENTION CDG05 – SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

### Contexte :

Les agents du SMIGIBA bénéficient d'une formation de sauveteur secouriste au travail qui se traduit par une formation initiale et un recyclage tous les 2 ans. Le Centre de Gestion est en mesure de former les agents et a fixé par délibération du 22 décembre 2017, les tarifs pour les formations de Sauveteurs Secouristes du Travail.

Le coût forfaitaire de la formation s'élèvera à 300 euros par jour (soit 600 euros pour une session) de 7 à 10 personnes. Si moins de 7 personnes regroupement pédagogique le tarif est alors de 40 euros par agent par jour incluant l'intervention des formateurs et les documents pédagogiques nécessaires.

Le paiement sera effectué au Centre de Gestion des Hautes Alpes, à la fin de la mission.

### Projet de délibération n°2018-016 :

- autoriser le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation de Formation Initiale ou de Maintien et actualisation des Compétences des Sauveteurs Secouristes du Travail pour le personnel du SMIGIBA.
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget du SMIGIBA.

## AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 12- POINTS DIVERS

### Evaluation du contrat de rivière

L'étude d'évaluation du contrat de rivière sur la période 2008-2017 débutera début mai 2018 pour une durée de 6 mois. La consultation se fait en partenariat avec le syndicat du Drac amont, la CLEDA. La consultation débute fin février pour une remise des offres au 26 mars.

Une **Commission d'Appel d'Offres se réunira le 26 mars 2018 à 14h pour l'ouverture des plis et le jeudi 5 avril 14h** pour l'analyse des offres.

### Comité de rivière 2018

Le comité de rivière se déroulera **le 29 mars 2018 à 10h, en salle des fêtes d'Eyguians – Garde Colombe**. L'ordre du jour comprend les actions réalisées en 2017, les actions prévues en 2018 et la signature officielle de la convention financière du PAPI d'intention du Buëch.

### Sensibilisation des élus

Une ½ journée de sensibilisation des élus sur les thématiques de la rivière est prévue **le jeudi 20/09/18 à Aspremont** avec le SMIGIBA et l'AFB.

- Ateliers l'après midi : pêche électrique, écrevisses, gestion de la ressource en eau, castor, protection de berges et/ou ripi et/ou géomorpho/rivières en tresse puis apéro en fin de journée

---

### Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

Maison de l'intercommunalité 05 140 ASPRES SUR BUËCH

☎ : 09 66 44 21 26 📠 : 04 92 58 63 16 @ : [smigiba05@orange.fr](mailto:smigiba05@orange.fr)

10/11

- Ateliers le soir : à voir pour prospection écrevisses et projection du film

Seront invités les conseillers municipaux, communautaires, syndicaux, départementaux, députée et sénatrice.

Les élus devront s'inscrire avant le 10/09/18 par tél./mail.

## 13- PLANNING

### Réunions SMIGIBA :

**Date du prochain comité syndical** : à définir

**Réunion de bureau** : à définir